



Cotonou, le 07 mai 2020

N° 001 /CENA/PT/VP/CB/SEP/SP

NOTE CIRCULAIRE

Objet : Formation des membres des postes de vote.

Il est porté à la connaissance des Coordonnateurs d'Arrondissement (CA) et de leurs Assistants que les sessions de formation des Membres de Postes de vote auront lieu, impérativement les **14 et 15 mai 2020 de 09 à 12 heures**. Elles doivent porter sur l'appropriation des documents électoraux, leur remplissage et les règles relatives à la gestion d'un poste de vote. Chaque Coordonnateur d'Arrondissement doit organiser ses Assistants et faire tenir les formations simultanément sur plusieurs sites, **les matins de 09 heures à 12 heures et les après-midis, de 15 heures à 18 heures**.

Par ailleurs, il leur est demandé, de respecter les mesures de protection contre le COVID 19 préconisées par le Gouvernement et de faire bon usage du matériel de protection sanitaire mis à leur disposition.

Destinataires :

- Coordonnateurs d'Arrondissement
- Assistants de Coordonnateurs d'arrondissement

Emmanuel TIANDO